

Tableau des évolutions

Date d'application des versions précédentes	Version précédente	Nature des modifications apportées aux versions précédentes
01/10/2025	1.0	Version initiale

Tableau de validation

	NOM / Prénom	Fonction	Date	Signature(s)
Rédaction	Coralie MOCORONI	DPO	15/05/2026	
Vérification	Julie DO ROSARIO	Responsable du Service Informatique	15/05/2026	
Approbation	Guillaume BOIVIN	Directeur Opérationnel	15/05/2026	

OBJET

Dans le cadre de ses activités, la PCBS est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel sur ses patients.

A travers ce document la PCBS renouvelle son engagement à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'elle traite.

La présente charte énonce les grands principes et principales lignes directrices de la PCBS en matière de protection des données à caractère personnel sans que ces derniers ne s'y limitent. En effet nous pouvons être amenés à vous informer de façon plus précise ou spécifique lors de la collecte effective de données pour un traitement en particulier (par exemple par le biais de mentions sous les formulaires de nos sites internet).

L'objectif de cette Charte est également d'informer en toute transparence les personnes de la manière dont leurs données sont traitées par la PCBS.

DOMAINE D'APPLICATION

A destination des patients, des visiteurs du site internet et des ayants-droits.

FONCTIONS CONCERNEES

Tous les services de la PCBS.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Le registre des traitements de la PCBS.

MOTS CLES

Protection – Données – Droits – RGPD – Charte

DEFINITION

 POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	SYSTEME D'INFORMATIONS		PRT.SI.03.04
	CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES PATIENTS		V1 15/05/2026 Page 2/10

Avant de vous expliquer de quelle façon la PCBS traite vos données à caractère personnel, définissons les termes essentiels dégagés par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) : réglementation applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel.

Données à caractère personnel : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée « personne concernée »). Pour exemple, peuvent être des données à caractère personnel :

- Les noms, les prénoms
- Situations familiales
- Adresses postales des administrés
- Adresses mails des administrés
- Etc.

Délégué à la protection des données (DPD/DPO (il s'agit de l'acronyme anglais)) : Personne chargée d'assurer la protection des données à caractère personnel au sein de la PCBS Vous pouvez, si besoin est, la contacter : dpo@pcbs.fr

Responsable de traitement : Sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, il s'agit de la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

Sous-traitant : Il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

DESCRIPTION

La charte en bref

1. Pourquoi la PCBS traite-t-elle vos données ?

Dans le cadre de son activité la PCBS est amenée à collecter des données personnelles par le biais de ses différentes interactions avec ses patient et ses visiteurs du site internet.

La PCBS en tant que responsable de traitement est amenée à traiter des données aussi bien dans le cadre de la gestion administrative de ses patients (gestion des rendez-vous, facturation, remontées d'informations nominatives vers les organismes d'assurance maladie etc.) que pour la prise en charge médicale de ces derniers (prise de mesure, réalisation des appareillages, échanges avec les professionnels de santé...).

La majorité de ces traitements repose sur le contrat conclu entre vous et la PCBS.

2. Quelles données personnelles vous concernant traitons-nous ?

Selon le but poursuivi, nous pouvons être amenés à collecter les informations suivantes :

 POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	SYSTEME D'INFORMATIONS		PRT.SI.03.04
	CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES PATIENTS		V1 15/05/2026 Page 3/10

- **Données nécessaires pour vous identifier** : nom, prénom, adresse électronique, etc.
- **Données nécessaires à votre prise en charge** : mesures, pathologie, etc.
- **Données pour assurer le remboursement de vos frais de santé** : numéro de sécurité sociale, couverture sociale, assurance maladie, mutuelle, etc.

3. Quel sont vos droits ?

Vous avez le droit de rectifier, vos données, de les supprimer, d'en demander une copie. Vous pouvez demander d'arrêter ou de restreindre le traitement. Vous pouvez demander que celles-ci soient envoyées à un autre organisme. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment si vous l'aviez donné pour la réalisation d'un traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez vous adresser à notre délégué à la protection des données dpo@pcbs.fr ou par courrier à l'attention du délégué à la protection des données 7 rue Léonce GOYETCHE 64500 Saint-Jean-De-Luz.

4. A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ?

L'ensemble des collaborateurs de la PCBS sont soumis au secret médical et à une obligation de confidentialité selon les fonctions exercées. De même l'ensemble des prestataires avec lesquels travaille la PCBS sont soumis à une obligation de confidentialité.

Selon les cas, l'accès à vos données est strictement limité :

- Au personnel habilité dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;
- Aux prestataires dans la limite de l'exécution de leur mission (par exemple pour de la maintenance de nos logiciels métiers) ;
- Aux organismes et autorités légalement autorisés à connaître vos informations (assurance maladie pour la prise en charge de vos soins).

5. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Nous conservons vos données durant le temps n'excédant pas le but poursuivi (gestion administrative, prise en charge en charge des soins, etc.). Nous tenons compte également des délais légaux applicables ainsi que des recommandations de la CNIL.

Charte de protection des données personnelles

La manière dont vos données sont traitées varie en fonction des soins dont vous bénéficiez.

Pour savoir quels types de traitement peuvent être réalisés sur vos données personnelles. **Vous** pouvez cliquer sur les services administratifs et de soins listés ci-dessous.

POLE ADMINISTRATIF

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Quelle est la durée de conservation ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
Gestion administrative du patient ; Gestion de la facturation et des paiements ; Gestion des droits et obligations légales ; Organisation et coordination du parcours patient ; Communication avec le patient ;	- Données d'identification : nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, INS, coordonnées, etc. - Données administratives : mutuelle, consentements signés, coordonnées des proches (si nécessaire).	- Le personnel administratif ; - Les établissements de santé ou services sociaux autorisés (ex : CPAM, dans le cadre d'un remboursement). - Les autorités sanitaires (ARS, en cas de contrôle ou de signalement obligatoire).	Données administratives (factures, relances impayés...) : 10 ans après la fin de la prise en charge. Données administratives (consentement, personne de confiance, personne à prévenir) : 20 ans à compter de la date du dernier séjour. En cas de	Nécessaire à l'exécution du contrat nécessairement conclu entre les patients et la PCBS dans le cadre de la gestion administrative du patient et la mise en place de la prise en charge médicale.

 POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	SYSTEME D'INFORMATIONS		PRT.SI.03.04
	CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES		V1 15/05/2026
	PATIENTS		Page 5/10

• Gestion des assurances, contentieux et précontentieux ; • Pilotage et amélioration de l'activité.		• Les secrétariats libéraux ; • Prestataires (<i>laboratoires, radiologues...</i>)	décès survenu moins de 10 ans après son dernier passage, le dossier sera conservé 10 ans à compter de la date du décès.	
--	--	---	---	--

GESTION DES SOINS

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Quelle est la durée de conservation ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
• Gestion des identités ; • Organisation des soins ; • Constitution et gestion du dossier médical ; • Réalisation des soins et actes médicaux ; • Prescription et gestion des médicaments ; • Examens biologiques et imagerie médicale ; • Coordination des	• Données d'identification : nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, INS, coordonnées, etc . • Données de santé : antécédents médicaux, résultats d'examens, diagnostics médicaux, CRO/CRH, handicaps, pathologies, les DMI, etc. • Données de	• Les praticiens, infirmiers, paramédic aux référents du service au sein duquel vous êtes admis. • Le DIM (département de l'information médicale)	• Données administratives (consentement, personne de confiance, personne à prévenir) : 20 ans à compter de la date du dernier séjour. En cas de décès survenu moins de 10 ans après son dernier passage, le dossier sera conservé 10 ans à compter de	Nécessaire à l'exécution du contrat nécessairement conclu entre les patients et la PCBS dans le cadre de la gestion administrative du patient et la mise en place de la prise en charge médicale.

 POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	SYSTEME D'INFORMATIONS		PRT.SI.03.04
	CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES		V1 15/05/2026
	PATIENTS		Page 6/10

professionnels de santé ; • Télémédecine et outils numériques de santé ; • Qualité, sécurité et gestion des risques.	soins infirmiers et paramédicaux : constantes vitales, feuilles de surveillance, actes infirmiers réalisés, plan de soins personnalisé, évolution de l'état du patient, prescription, dossiers kiné, diététique, psychologue, assistante sociale, etc.		la date du décès. Dans le cas de la gestion d'actes transfusionnels, la mention des actes transfusionnels pratiques et la copie de la fiche d'incident transfusionnel seront conservés pendant 30 ans à partir de l'acte transfusionnel. En cas de recours gracieux ou contentieux, les délais de conservation sont suspendus.	
--	--	--	--	--

GESTION DES VISITEURS DU SITE INTERNET

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Quelle est la durée de conservation ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
• Gestion technique du site et sécurité ; • Gestion des cookies et traceurs ; • Mesure d'audience et statistiques ; • Gestion de la newsletter ;	• Données de connexion : adresse IP, mesure d'audience, etc. • Donnée permettant l'inscription à la newsletter : adresse mail.	• Prestataire mainteneur du site internet ; • Service communication .	Durée de conservation de 6 mois pour les cookies ; Durée de conservation de maximum 25 mois pour les données de mesure d'audience Durée de conservation de mesure	L'intérêt légitime.

• Gestion des réseaux sociaux et contenus intégrés.			d'audience permettant une comparaison des audiences dans le temps 13 mois.	
--	--	--	--	--

Quels sont les droits et comment les exercer ?

Comme énoncé précédemment, lorsque vos données font l'objet d'un traitement vous disposez de plusieurs droits sur ces dernières.

a. Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles

Vous avez le droit de demander à la PCBS si elle traite vos données et de vous transmettre les informations vous concernant.

A ce titre, vous pouvez :

- Accéder à l'ensemble des données vous concernant
- Connaître l'origine des données vous concernant ainsi que les destinataires de celles-ci
- Accéder aux données sur lesquelles la PCBS s'est fondée pour prendre une décision vous concernant
- Obtenir une copie de vos données.

Enfin, vous disposez du droit de rectifier vos données lorsque celles-ci sont incomplètes ou inexactes. Par exemple si votre situation familiale a changé, vous pouvez demander la correction de vos informations personnelles.

b. Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de vous opposer à ce que vos données soient utilisées par la PCBS. Pour ce faire, vous devez mettre en avant des raisons tenant à votre situation particulière (ex vous ne souhaitez plus figurer dans la liste de diffusion des informations de la commune)

Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles si celles-ci sont traitées sur la base de l'intérêt légitime de la PCBS. Il vous sera donc possible de vous opposer au traitement à tout moment.

c. Le droit à la portabilité de vos données personnelles

 POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	SYSTEME D'INFORMATIONS		PRT.SI.03.04
	CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES PATIENTS		V1 15/05/2026 Page 8/10

Si vous avez donné votre consentement pour le traitement de vos données ou si le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution d'un contrat conclu avec la PCBS, vous avez le droit à la portabilité de vos données.

Ce droit vous permet :

- De récupérer vos données personnelles traitées et de les stocker sur un appareil ou un cloud privé par exemple. Ce droit vous permet de gérer plus facilement et par vous-même vos données personnelles.
- De transférer vos données personnelles à un autre organisme.

Toutefois, ce droit ne concerne que les données gérées de manière automatisée (les fichiers papiers ne sont pas concernés) et les données que vous avez directement fournies.

d. Le droit à la limitation du traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de « geler » temporairement l'utilisation de vos données. Il peut être exercé en parallèle d'une autre demande de droit comme le droit d'opposition ou rectification par exemple. Cela vous permet de « mettre en pause » l'utilisation de vos données pendant l'étude de votre demande d'exercice de droit.

Dès lors, une fois le traitement de vos données mis en pause, celles-ci ne pourront être utilisées que dans les cas suivants :

- Vous avez donné votre accord
- Pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice
- Pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale
- Pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un Etat membre

e. Le droit à l'effacement de vos données personnelles

Ce droit vous permet tout simplement d'obtenir la suppression de vos données personnelles.

Vous pouvez demander l'effacement de vos données si :

- Vos données sont utilisées à des fins de prospection
- Les données ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées
- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données
- Vos données font l'objet d'un traitement illicite
- Vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineurs dans le cadre de la société de l'information
- Vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale

 POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	SYSTEME D'INFORMATIONS		PRT.SI.03.04
	CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES PATIENTS		V1 15/05/2026 Page 9/10

- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et la PCBS n'a pas de motif impérieux de ne pas donner suite à votre demande.

Dans certain cas, la PCBS ne pourra faire droit à votre demande en particulier si la PCBS est dans l'obligation légale de conserver vos données ou encore si vos données sont nécessaires pour la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice (Ex : données utilisées dans le cadre de la gestion d'un contentieux).

f. Contacter notre DPO

Pour exercer vos droits ou tout autre question relative au traitement de vos données vous pouvez contacter notre DPO par mail dpo@pcbs.fr Si vous le souhaitez, vous pouvez également exercer vos droits sur place en vous présentant à l'accueil, votre demande sera ensuite relayée à notre DPO.

Toutefois, il est précisé que quel que soit le mode d'exercice de droit choisi, chacune de vos demandes doit être accompagnée d'éléments permettant de justifier votre identité.

Une fois votre demande reçue, sachez que nous disposons d'un délai d'un mois pour vous répondre. Ce délai pourra être suspendu si votre demande nécessite des éléments complémentaires.

Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Vos données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Dans l'hypothèse où la PCBS aurait recours à des sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne, nous nous engageons à s'assurer que les sous-traitants présentent des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le traitement réponde aux exigences du présent règlement et garantisse la protection des droits de la personne concernée.

3 Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ?

- La confidentialité de vos données en empêchant l'accès à des tiers non autorisés mais également la confidentialité interne, de sorte que seuls les services ayant besoin de vos données y ont accès ;

 POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	SYSTEME D'INFORMATIONS		PRT.SI.03.04
	CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES PATIENTS		V1 15/05/2026 Page 10/10

- L'intégrité des données que nous traitons en empêchant leur modification en dehors du cadre prévu lors de leur collecte, ou leur destruction ou altération par erreur ou malveillance ;
- La disponibilité des données, leur conservation et la disponibilité des systèmes d'information ;
- La traçabilité des opérations, à savoir notamment la possibilité de les garder une trace de manière exploitable afin de pouvoir rétablir la situation ou trouver l'origine d'un incident ;
- La sauvegarde des données de manière à permettre leur restauration au plus tôt en cas d'anomalie ;
- La continuité des prestations même en cas d'incident dans nos locaux.

Modification et accessibilité de la charte de la présente charte.

La présente charte est la seule opposable jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

Elle est susceptible d'évolution, la PCBS se réserve le droit de la mettre à jour ou de la modifier à tout moment et sans préavis.

Il vous est donc conseillé de la consulter régulièrement. Si vous continuez à utiliser nos services après modification de la présente charte, cela constitue acceptation de votre part desdits changements.

De plus, cette charte peut-être également consultable au sein de la PCBS Il vous est également possible d'en réclamer une copie auprès de l'accueil de la PCBS.